

[Text]

the Free Trade Agreement, either as descendents of this statute or as other powers which the Governor in Council now has, which powers will be used to give effect to the Free Trade Agreement, be collected in any special way, or will people who, for business reasons, or other reasons are interested in those regulations have to work their way through the voluminous mass of the *Canada Gazette*?

Mr. von Finckenstein: All of these regulations—at least, most of them—have to be in place by January 1 or on whatever date the agreement enters into force. So the issue of the *Canada Gazette* following immediately the entering into force of the agreement will contain all of the regulations. There won't be a special heading saying, for example, "Free Trade Implementation Regulations." They will all be in one volume so that the persons wanting to find particular regulations can find them.

The Chairman: And you are implying they are ready to go now?

Mr. von Finckenstein: Subject to the enactment of the legislation. When it is enacted we can enact the regulations in time.

Senator van Roggen: The witness, in response to the chairman's first question, touched on the five-to-seven year negotiations on subsidies. My understanding is that at one point the American legislation had a provision extending the fast track for 30 months, two-and-half years, for any amendments to the legislation that might prove necessary and/or amendment to the settlement of the five-to-seven year negotiation on subsidies. I wonder if you can confirm that that is still the case. My point is that it might well be worthwhile, that being the case, for the government to press the settlement of this question under the two-and-a-half year period so that the fast track would apply to its approval by Congress, rather than dragging it out to the five- or seven-year period. Is that provision still in the American legislation?

Mr. von Finckenstein: Yes. There is a 30-month-fast-track provision in the American implementing legislation regarding any further amendments that may be required to the U.S. legislation and also in order to implement any results of the subsidy negotiations reached within those 30 months.

Senator van Roggen: So it would apply to both areas, necessary amendments and negotiations on subsidies?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator MacEachen: The witness has drawn our attention to the table of contents and the table of provisions of Bill C-2. That has been helpful. However, this committee has been working with the Free Trade Agreement. I notice that in clause 2 the text of the agreement is set out in Part A of the Schedule. I think it would be helpful to the committee if there were a way of cross referencing the parts and chapters of the Free Trade Agreement and Bill C-2. Has that been done and, if so, could it be circulated?

[Traduction]

la loi de mise en œuvre ou soient établis par le gouverneur en conseil, lequel exercera ses pouvoirs pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange, figureront-ils dans un recueil quelconque ou forcera-t-on au contraire les intéressés à les consulter dans une foule de fascicules de la *Gazette du Canada*?

M. von Finckenstein: Tous les règlements, du moins la plupart d'entre eux, doivent être établis au plus tard le 1^{er} janvier ou à une autre date fixée pour l'entrée en vigueur de l'accord. Le fascicule de la *Gazette du Canada* qui suivra immédiatement l'entrée en vigueur de l'accord comprendra tous les règlements. La *Gazette* ne comportera pas de titre comme Règlements sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange. Les règlements figureront dans un seul volume: leur consultation en sera facilitée.

Le président: Vous sous-entendez donc qu'ils sont prêts à être adoptés?

M. von Finckenstein: Sous réserve de l'adoption du projet de loi. Si le projet de loi est adopté, nous adopterons les règlements à temps.

Le sénateur van Roggen: Dans sa réponse à la première question du président, le témoin a mentionné la question de la période de cinq à sept ans relative aux subventions. À ma connaissance, le projet de loi américain a déjà comporté un article étendant la portée du dispositif des négociations accélérées (deux ans et demi), à toute modification de la loi jugée nécessaire ou du règlement des négociations de subventions (échelonnées sur une période de cinq à sept ans). Je me demande si vous pouvez m'éclairer sur ce point. Si cet article figure toujours dans le projet de loi américain, le gouvernement devrait peut-être faire pression pour que cette question se règle au cours de cette période de deux ans et demi, afin que le dispositif des négociations accélérées s'applique à l'approbation du Congrès, plutôt que de laisser la situation durer cinq ou sept ans. Cet article figure-t-il toujours dans le projet de loi américain?

M. von Finckenstein: Oui. Il existe, dans le projet de loi de mise en œuvre américain, un dispositif de négociations accélérées applicable à toute modification législative qui sera nécessaire ainsi qu'à la mise en œuvre des résultats des négociations sur les subventions obtenus au cours de cette période de deux ans et demi.

Le sénateur van Roggen: Le dispositif s'appliquera donc à la fois aux modifications nécessaires et aux négociations sur les subventions?

M. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur MacEachen: Le témoin a attiré notre attention sur la table des matières et la table analytique du projet de loi C-2. Nous l'en remercions. Le Comité a dû toutefois consulter l'Accord de libre-échange. Je note qu'à l'article 2, il est mentionné que le texte de l'accord figure dans la partie A de l'Annexe. Il serait utile, à mon avis, de mettre au point un système de renvois entre les parties et chapitres de l'Accord de libre-échange et le projet de loi C-2. Est-ce que cela a été fait et si oui, pourrions-nous en avoir des copies?